Sanala PATRIMOINE

GUIDE PRATIQUE · ÉDITION NOVEMBRE 2026

Impôt sur le revenu 2027

Le nouveau barème, la mécanique du calcul et les leviers qui comptent pour un chef d'entreprise.

Impôt sur le revenu | Dirigeants | Édition 2027

Alexis Bied
Ingénieur patrimonial, fondateur de Sanala Patrimoine
Animateur du podcast Les Investissables

Dans ce guide

01 Le barème 2027

02 Du revenu au montant à payer

03 Rémunération ou dividendes

04 Les leviers selon votre tranche

05 La check-list

06 Les erreurs à éviter

Pour qui ?

- Vous voulez savoir combien vous paierez en 2027.
- Vous êtes dirigeant et arbitrez entre rémunération et dividendes.
- Votre tranche marginale est de 30% ou plus.

LE MOT D'ALEXIS

L'impôt sur le revenu paraît compliqué parce qu'il empile plusieurs mécanismes : barème, parts, plafonnement, décote. Une fois compris, ils deviennent des outils de décision.

Ce guide vous donne les chiffres 2027 et les réflexes pour payer le juste impôt.

L'essentiel en une page

- **Barème revalorisé de 2,1%** dans le projet de loi de finances pour 2027.
- **Cinq tranches inchangées** : 0%, 11%, 30%, 41% et 45%.
- **Plafond de 1 845€** par demi-part de quotient familial.
- **Tranche marginale** : le chiffre qui décide de l'intérêt d'une déduction.
- **Dividendes** : prélèvement forfaitaire de 31,4%, hors barème sauf option.

01

Le barème 2027

Revenu imposable par part	Taux
Jusqu'à 11 844€	0%
De 11 845€ à 30 200€	11%
De 30 201€ à 86 353€	30%
De 86 354€ à 185 737€	41%
Au-delà de 185 737€	45%

Projet de loi de finances pour 2027, article 2, présenté le 1er octobre 2026 et soumis au vote du Parlement. Les taux sont inchangés, les seuils progressent de 2,1%.

02

Du revenu au montant à payer

1. **Revenu net imposable** : salaires après abattement de 10% ou frais réels, revenus fonciers, pensions.
2. **Parts** : 1 par adulte seul, 2 pour un couple, 0,5 pour chacun des deux premiers enfants, 1 à partir du troisième.
3. **Barème** appliqué à une part, puis multiplié par le nombre de parts.
4. **Plafonnement** de l'avantage des demi-parts à 1 845€ chacune.
5. **Décote** : 915€ ou 1 513€ moins 45,25% de l'impôt brut, puis réductions et crédits d'impôt.

Exemple

Un couple avec deux enfants déclare 90 000€ : 3 parts, 30 000€ par part. Sans plafonnement, les deux demi-parts des enfants feraient économiser plus de 3 690€ : l'avantage est donc plafonné, et l'impôt atteint environ 9 228€. Taux moyen d'environ 10%, tranche marginale de 30%.

03

Rémunération ou dividendes

	Rémunération	Dividendes
Pour la société	Charge déductible	Versés sur le bénéfice après IS
Pour vous	Barème après abattement de 10%	Prélèvement forfaitaire de 31,4%
Protection sociale	Ouvre des droits (retraite, prévoyance)	Aucun droit, sauf part soumise aux cotisations en SARL

Le bon équilibre

Il n'existe pas de règle universelle : le bon dosage dépend de votre tranche, du taux d'IS, de vos besoins de protection sociale et de vos projets (crédit immobilier, retraite). Il se chiffre chaque année.

04

Les leviers selon votre tranche

Votre tranche	Leviers prioritaires
0% ou 11%	Crédits d'impôt (emploi à domicile, garde d'enfant), épargne disponible
30%	PER dans le plafond, frais réels, dons, déficit foncier
41% ou 45%	PER, arbitrage rémunération et dividendes, déficit foncier, investissement via la société

Plafonnement global

La plupart des avantages fiscaux sont limités à 10 000€ par an et par foyer. Le PER et le déficit foncier, qui réduisent le revenu, n'entrent pas dans ce plafond.

05

La check-list

À cocher avant de décider. Si une case reste vide, c'est le sujet à creuser en priorité.

- [ ] Je connais mon revenu net imposable et mon nombre de parts.
- [ ] Je connais ma tranche marginale et mon taux moyen.
- [ ] J'ai vérifié si les frais réels sont plus avantageux que l'abattement de 10%.
- [ ] J'ai comparé rémunération et dividendes pour cette année.
- [ ] J'ai consulté mon plafond PER sur mon avis d'impôt.
- [ ] J'ai anticipé la régularisation de l'été 2027.
- [ ] Je n'investis pas pour la seule réduction d'impôt.

06

Les erreurs à éviter

1 **Croire que la tranche s'applique à tout le revenu**

Seule la fraction au-delà du seuil est taxée au taux supérieur.

2 **Verser sur un PER à 11% de tranche**

L'économie est faible et la sortie peut être imposée plus lourdement.

3 **Oublier la régularisation**

Une hausse de revenus non déclarée au taux de prélèvement se paie en une fois à l'été.

4 **Raisonner sans la société**

Pour un dirigeant, l'impôt personnel et l'IS se pilotent ensemble.

5 **Défiscaliser à tout prix**

Un mauvais placement coûte plus que l'impôt économisé.

ET MAINTENANT ?

Pilotez votre impôt de dirigeant

Rémunération, dividendes, PER, investissements : nous chiffrons ensemble la combinaison adaptée à votre situation et à votre société.

- Un premier rendez-vous de découverte, en visio, sans engagement.
- Une analyse chiffrée de votre situation, avec votre expert-comptable si besoin.
- Des recommandations écrites, conformes à la réglementation (rapport d'adéquation).

Prendre rendez-vous avec Alexis →

Lien direct : calendly.com/alexis-bied/1

Pour aller plus loin
L'article complet, l'épisode des Investissables et le simulateur : www.sanala.fr/guides/impot-sur-le-revenu-2027.html

Sources officielles

- La finance pour tous : projet de loi de finances pour 2027, les mesures pour les particuliers (barème 2027)
  https://www.lafinancepourtous.com/2026/10/02/projet-de-loi-de-finances-pour-2027-les-mesures-pour-les-particuliers/
- MoneyVox : plafonds du quotient familial et décote prévus dans le budget 2027
  https://www.moneyvox.fr/impot/actualites/110629/impot-sur-le-revenu-les-plafonds-du-quotient-familial-prevus-dans-le-budget-2027
- Service-public.fr : barème 2026 de l'impôt sur le revenu (loi de finances pour 2026)
  https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18045
- Service-public.fr : quotient familial d'un couple marié ou pacsé
  https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2705

Avertissement

Ce guide est un document d'information à caractère général. Il ne constitue ni un conseil personnalisé, ni une recommandation d'investissement, ni une consultation juridique ou fiscale. Les règles citées sont celles en vigueur à la date de rédaction et peuvent évoluer, notamment avec la loi de finances pour 2027 en cours de discussion. Les exemples chiffrés sont simplifiés et illustratifs. Avant toute décision, faites étudier votre situation par un professionnel. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Barème issu du projet de loi de finances pour 2027, susceptible d'évoluer avant son adoption définitive.

Mentions légales

Sanala Patrimoine, SARL au capital de 1 500€, RCS Saint-Pierre 987 386 604. Conseiller en investissements financiers (CIF) et courtier en assurance (COA) immatriculé à l'ORIAS sous le n° 24004574 (www.orias.fr), adhérent de l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'AMF. Carte CPI n° 1310 2024 000 000 108 délivrée par la CCI Marseille-Provence, sans détention de fonds. Responsabilité civile professionnelle : MMA Entreprise. Autorités de contrôle : AMF et ACPR.

Document gratuit, réservé à un usage personnel. Reproduction interdite sans autorisation. © Sanala Patrimoine, novembre 2026.